



Notice

Documents à fournir pour la Location

de la salle de sport

Réservation au secrétariat de la mairie

Clés à récupérer aux horaires d'ouverture du secrétariat

Réservé aux personnes de la commune à partir de 14 ans

Limité à 14 personnes

Fournir une Attestation de responsabilité civile à joindre obligatoirement

Fournir une Autorisation parentale (doc sur site internet pour téléchargement)

Signer le Règlement (doc sur site idem)

Fournir une liste des personnes présentes

Apporter un chèque de caution de 60 € à l'ordre du Trésor Public

Un état des lieux sera fait après l'utilisation, soit par un employé municipal, soit par un élu

La remise des clés se fera lors de l'état des lieux

Horaires de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h durant les vacances scolaires

Matériel à disposition, dans la pièce de rangement :

- Filet de badminton
- Filet de tennis
- Ballon en mousse (pour le foot)

Les balles, les raquettes, les volants et les ballons ne sont pas fournis.

Règlement d'utilisation de la salle de sport

- 1- La salle de sport est accessible pendant les vacances scolaires de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h. Du lundi au samedi. Aux personnes de plus de 14 ans et habitant sur la commune de Beaurepaire.
- 2- Les utilisateurs s'engagent à prévenir immédiatement la mairie de tout problème rencontré lors de l'utilisation des locaux : propreté des locaux, état du matériel, ... et de signaler toutes dégradations constatées à l'arrivée dans la salle de sport.
- 3- Ils s'engagent à restituer la salle dans l'état où elle était lors de sa mise à disposition. Ceci concerne en particulier la propreté des locaux. Toute dégradation des locaux ou des équipements sera facturée à l'utilisateur concerné.
- 4- Le montage et le démontage du matériel fourni par la commune pour la pratique sportive sont assurés par l'utilisateur et sous sa responsabilité. Il doit être stocké dans les endroits prévus à cet effet.
- 5- Celui-ci devra en avoir étudié les caractéristiques techniques de fonctionnement. Avant toute utilisation, il devra s'assurer du bon état de fonctionnement des équipements et de matériel mis à sa disposition.
En cas de dysfonctionnement, il devra immédiatement avertir la mairie au 02 51 91 02 24.
- 6- Les utilisateurs devront obligatoirement être munis de chaussures de sports et exclusivement réservées à la pratique et adaptées au sol de l'équipement
- 7- Il est interdit d'utiliser les locaux et équipements de la salle à une autre fin que leur destination première.
- 8- Il est interdit de se suspendre aux cercles des panneaux de basket, aux buts de hand,... de frapper les balles et les ballons sur les murs. Les ballons de foot sont interdits, sauf en mousse.

Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte du Complexe est l'affaire de tous.

Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité telles que de ramasser et/ou mettre dans les poubelles prévues à cet effet, les bouteilles d'eau, papiers ou autres détritrus.

A Beaurepaire, le

Signature,